

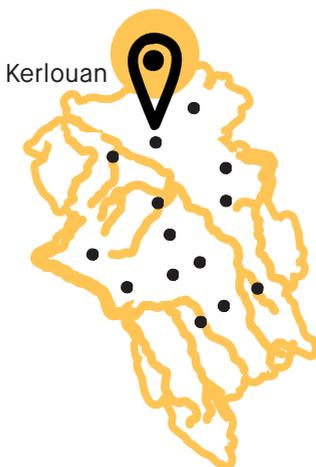
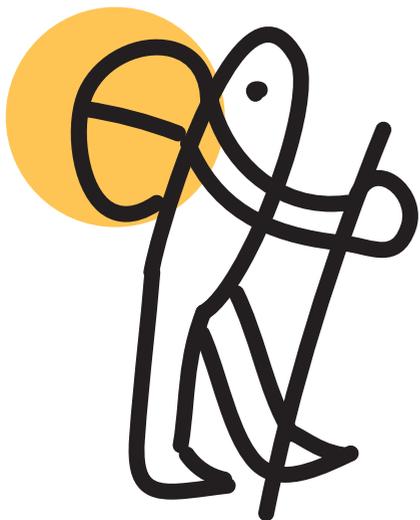
Balade

3

Kerzhadenn

à Kerlouan

Sentiers entre terre et mer

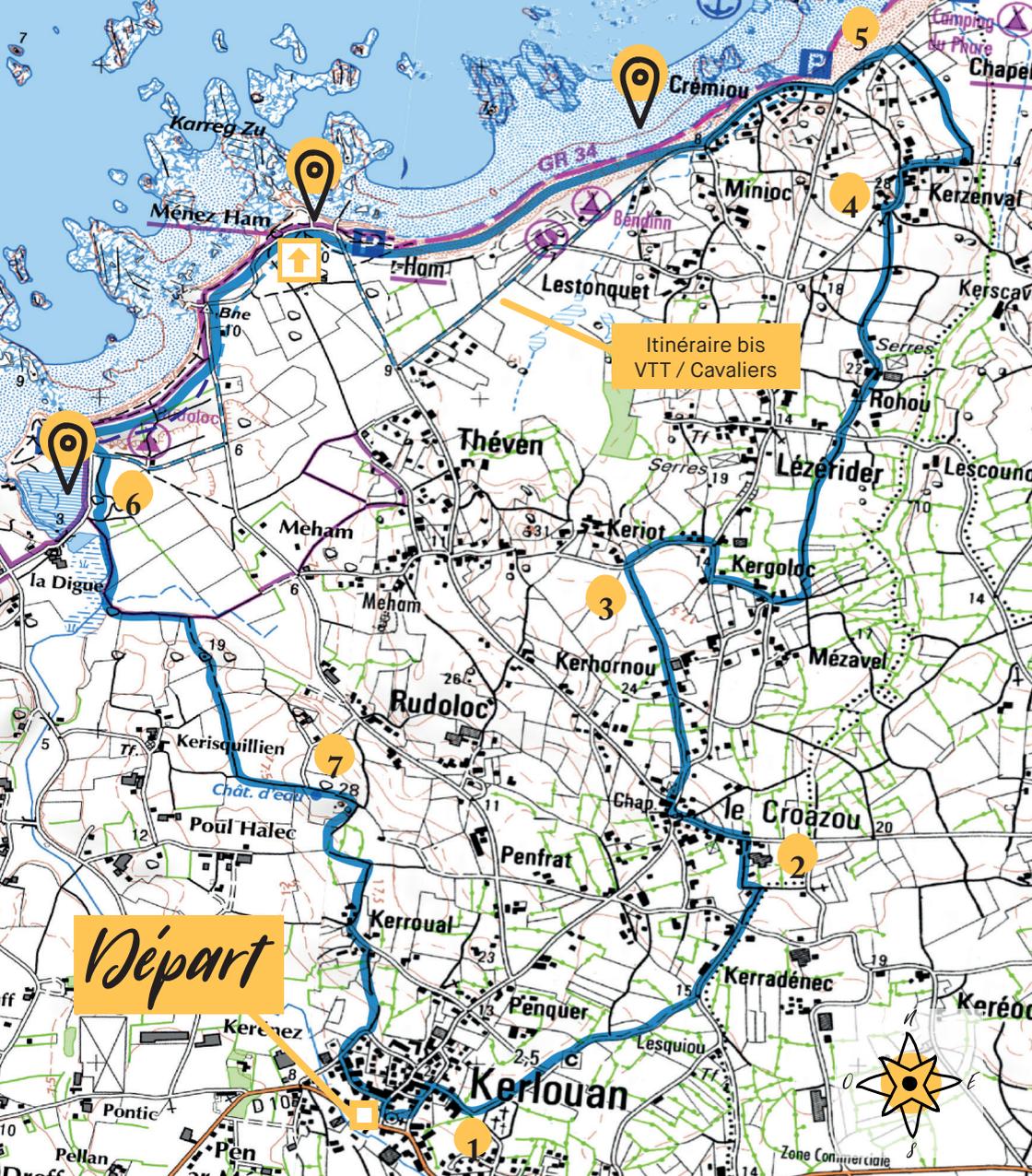


DISTANCE : 10,8 km
DURÉE PÉDESTRE : 2h30
BALISAGE 

RANDONNÉE







Extrait de SCAN 25° © IGN - 2020 Autorisation n° 40-20.24

Balissage de jalonnement
(Continuité du sentier)

Balissage directionnel
(Tournez à gauche ou à droite)

Erreur de parcours
(Mauvaise direction)

GR 34			
Circuit Sentiers entre terre et mer			

“ Au cœur du pays Pagan, les pierres nous racontent leurs histoires...”



Départ



Centre bourg
Place Chapelle Saint-Anne

GPS > Lat x Lon : 48,644713, -4,366014

Parking conseillé, place de la mairie.

Suivre le balisage bleu entre le bureau d'information touristique et l'église. Prendre à droite à la sortie de l'enclos, puis la 1ère route à droite.

1 Emprunter la rue à gauche du cimetière qui se prolonge en chemin carrossable.

2 Après le chemin très étroit (Ribin), prendre à gauche sur 100 m. À la chapelle du Croazou, tourner à droite. Après 300 m prendre à gauche à la patte d'oie.

3 À Gauche, à 50 m : lavoir de Keriot (suivre le balisage double jaune). À la sortie du sentier (croix de Keriot), prendre la route à droite, puis (50 m) à nouveau à droite puis (150 m) à gauche. Le sentier sur la gauche se poursuit tout droit.

Variante possible :

avant le premier croisement de route, emprunter le sentier sur la gauche pour rejoindre la plage du Crémiau (balisage bleu hachuré).

4 À Kerzenval, tourner à droite. En bout de chemin prendre le sentier à gauche jusqu'à la dune.

Les 3 spots à voir !

- La digue - zone humide et pré-salé
- Le site de Meneham
- Plage et dunes du Crémiau

Anne a testé ce circuit, flasher pour lire son expérience !



5 Suivre le sentier côtier/GR®34 sur la gauche en passant par le site de Meneham, puis le site naturel de La Digue.

Attention VTT/Cavaliers :
déviation obligatoire par la route côtière. Le sentier côtier est réservé au piédestre.

6 Au lieudit « la digue » : Longer le pré-salé et prendre à gauche avant le pont et l'étang (panneaux informations de site). À 300 m, prendre le chemin creux à droite et monter jusqu'au château d'eau (point de vue).

7 Suivre le sentier à travers champs et passer par le lieudit Keroual, avant de rejoindre le bourg.

La randonnée est balisée dans les deux sens.

Le descriptif « pas à pas » est suggéré dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



Règles d'or de la Randonnée

La nature est généreuse, elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins. Mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous.

Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques consignes.

- Je prépare mon itinéraire en évaluant la distance ainsi que le niveau de difficulté et de praticabilité, en me renseignant sur la météo, les horaires de marée.

- Je pars avec un équipement adapté.

- Je respecte le tracé des circuits et j'évite ainsi le piétinement et l'érosion des zones protégées et fragiles.

- Je respecte la faune et la flore.

Remerciements à Sentiers en Pays de Lesneven Côte des Légendes ainsi qu'aux associations locales qui œuvrent tout au long de l'année pour permettre à chacun de pratiquer la randonnée à pied, à cheval et à vélo dans les meilleures conditions.

- Je ne fais pas de feu, je veille à bien éteindre ma cigarette.

- Je ne jette pas mes papiers, mégots et autres détritux.

- Je respecte les propriétés privées traversées ainsi que le travail des agriculteurs et éleveurs.

- Je tiens mon chien en laisse.

- À vélo et à cheval, j'adapte ma vitesse et laisse la priorité aux piétons.



www.cotedeslegendes.bzh

Contact

Tourisme Côte des Légendes :

Place des 3 Piliers

29260 Lesneven

Tél. : 02 29 61 13 60

tourisme@cotedeslegendes.bzh

Signaler un problème

Les associations randonnée de la Côte des Légendes veillent à la qualité leurs circuits.

Si vous rencontrez des problèmes lors de votre pratique, vous pouvez les signaler en utilisant le dispositif Suricate ou transmettant l'information à Tourisme Côte des Légendes.

sentinelles.sportsdenature.fr

